

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

puis : Mme INCERA (Costa Rica)
(Vice-Présidente)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU
FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

- a) FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES
(suite)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES
DU BUREAU DES SERVICES DE CONTROLE INTERNE

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1998-1999 (suite)

Chapitre 16. Développement économique et social en Afrique

Chapitre 16A. Commissions régionales

Chapitre 16 B. Bureau des Commissions régionales à New York

Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le
Pacifique

Chapitre 18. Développement économique en Europe

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/52/SR.22
1er mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL



Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Chapitre 20. Développement économique et social en Asie occidentale

Chapitre 21. Programme ordinaire de coopération technique

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

- a) FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.5/52/L.4, A/C.5/52/L.7, A/51/967 et Corr.1 et 2 et A/52/410)

Projet de résolution A/C.5/52/L.4

1. Le PRESIDENT rappelle qu'à la 21e séance de la Commission, Mme Peña (Mexique), Coordonnatrice des consultations officieuses sur le point de l'ordre du jour à l'examen, a présenté le projet de résolution A/C.5/52/L.4, intitulé "Indemnités en cas de décès ou d'invalidité" et l'a révisé oralement, les mots "ce principe", au paragraphe 7, devant être remplacés par les mots "cette idée". S'il n'entend pas d'objections, le Président considérera que la Commission souhaite approuver ce projet de résolution.

2. Le projet de résolution A/C.5/52/L.4, tel que révisé oralement, est approuvé.

3. M. GREIVER (Uruguay) exprime sa satisfaction de l'approbation du projet de résolution A/C.5/52/L.4 et, en particulier, du fait que celui-ci prévoit que tous les cas de blessures ou de décès donneront lieu à indemnisation, ce qui donnera confiance aux contingents de maintien de la paix.

Projet de résolution A/C.5/52/L.7

4. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation a reçu de son gouvernement des instructions qui l'empêchent de s'associer au consensus sur le projet de résolution et, après avoir demandé que la Commission remette sa décision sur la question, suggère de poursuivre l'examen du paragraphe 12 dans le cadre de consultations officieuses.

5. Le PRESIDENT suggère à la Commission, compte tenu de la position de la délégation des Etats-Unis, de remettre à une date ultérieure sa décision concernant le projet de résolution.

6. Il en est ainsi décidé.

Réforme de la procédure de calcul des montants à rembourser au titre de l'utilisation du matériel appartenant aux Etats Membres qui fournissent des contingents

7. Le PRESIDENT rappelle la déclaration qu'a faite à la 21e séance de la Commission Mme Peña (Mexique), Coordonnatrice des consultations officieuses, et dit que, s'il n'entend pas d'objections, il considérera que la Commission souhaite ajourner l'examen de la question jusqu'à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-deuxième session.

8. Il en est ainsi décidé.

/...

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DU BUREAU DES SERVICES DE CONTROLE INTERNE (A/52/432, A/51/530 et Corr.1, A/51/801, A/52/426, A/52/464 et A/C.5/52/12)

9. M. PASCHKE (Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne), après avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/52/426), fait observer que le Bureau est un élément nouveau et important du processus de gestion de l'Organisation, comme l'a souligné le Secrétaire général dans la note de transmission du rapport. Le Bureau fait partie de ce que le Secrétaire général appelle la "révolution silencieuse" à l'Organisation.

10. Pendant la période considérée, le Bureau s'est attaché principalement à accroître la portée et à améliorer la qualité de ses activités de contrôle. L'appendice II du rapport comprend une énumération de tous les rapports élaborés pendant la période considérée, qui attestent de l'ampleur des efforts de contrôle qui ont été déployés. Afin d'améliorer la qualité des rapports, le Bureau a resserré son dialogue avec ses clients en vue de l'élaboration des rapports définitifs, et il continue d'essayer de prendre en considération les vues exprimées par ses clients et de les refléter dans toute la mesure possible dans ses rapports. Enfin, il a été introduit un processus d'évaluation par les pairs de tous les rapports soumis à l'Assemblée générale.

11. Le chapitre I du rapport contient une analyse des relations entre le Bureau et les fonds et programmes faisant l'objet d'une administration indépendante. La Commission a été saisie du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels (A/51/801) ainsi que de l'avis du Conseiller juridique touchant l'application par ces fonds et programmes des recommandations figurant dans ledit rapport (A/C.5/52/12).

12. L'efficacité et l'efficacités du Bureau des services de contrôle interne sont reflétées dans les deux tableaux figurant à la fin du chapitre I. Le premier tableau montre que, pendant la période considérée, le Bureau a formulé des recommandations qui ont permis d'économiser près de 30 millions de dollars, et le second que le taux d'application des recommandations formulées à l'issue des vérifications effectuées par le Bureau continue d'augmenter.

13. Les chapitres II et III contiennent un exposé détaillé des conclusions du Bureau. Ce dernier a signalé notamment que les mécanismes de contrôle interne du système des Nations Unies demeurent déficients à certains égards et qu'il importe de réviser et de rationaliser les règles, règlements, politiques et procédures existants tout en analysant les avantages de certains contrôles par rapport à leurs coûts.

14. S'agissant des opérations de maintien de la paix, les activités du Bureau ont porté principalement sur les problèmes qui surgissent pendant la phase de liquidation des missions. Les vérificateurs du Bureau ont, à différentes occasions, fourni des services consultatifs au Département des opérations de maintien de la paix. S'agissant des activités humanitaires, le Bureau a procédé à une évaluation approfondie du Département des affaires humanitaires (E/AC.51/1997/3) ainsi qu'à une évaluation de la coordination des activités humanitaires sur le terrain, tandis que la Section de la vérification intérieure

des comptes du HCR, à Genève, a procédé à une vérification de 14 programmes de pays et a étudié les fonctions d'appui du siège. S'agissant des achats, le Bureau a présenté un vaste rapport sur l'utilisation des sources extérieures (A/51/804), que la Cinquième Commission doit examiner à nouveau dans le contexte du rapport du Corps commun d'inspection sur cette même question. L'analyse a porté en particulier sur les services de restauration (A/51/802) ainsi que sur les services de vols affrétés. Le Bureau a analysé aussi les activités du Département de l'administration concernant la réforme du système des marchés ainsi que les problèmes auxquels se trouve confrontée l'Organisation lors de la création de nouveaux organes, par exemple les Tribunaux pour l'ex-Yougoslavie (A/51/824) et pour le Rwanda (A/51/789). Le rapport rend compte également des inspections qui ont été faites des activités du PNUÉ (A/51/810), d'Habitat (A/51/884) et du Centre du commerce international (A/51/933), ainsi que de différentes enquêtes, de l'évaluation approfondie du programme de statistiques et des activités du Service central de contrôle et d'inspection.

15. M. KOSYI (Ukraine) se félicite des efforts que déploie le Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne et son Bureau pour créer un corps indépendant et efficace de contrôle interne dont les résultats sont toujours plus tangibles. L'accent que met le Bureau sur l'application intégrale de ses recommandations a entraîné à différents égards un profond changement de la culture de gestion à l'Organisation des Nations Unies.

16. Les conclusions du Bureau sont préoccupantes vu qu'elles font apparaître les pertes matérielles et financières considérables que subissent l'Organisation des Nations Unies et, en dernière analyse, les Etats Membres. Simultanément, les activités du Bureau attirent l'attention des médias, qui qualifient parfois l'Organisation de nid de corruption, de fraude et d'intrigues. Néanmoins, il ne faut pas oublier que, pour évaluer l'efficacité de tout ensemble de règles et de normes, il importe de tenir compte non pas tant des infractions découvertes que de la mise en place d'un mécanisme assurant la sanction des responsables. Les activités du Bureau, du Comité des commissaires aux comptes, du Corps commun d'inspection et du Secrétaire général doivent tendre à créer de telles conditions à l'Organisation des Nations Unies.

17. Une attention particulière doit être accordée au perfectionnement du système de direction et de gestion à la rationalisation des normes et dispositions relatives à la gestion des activités administratives, à la pleine application des recommandations formulées par le Bureau à la suite de ses contrôles, au perfectionnement des politiques et des procédures relatives aux activités de contrôle, à l'élargissement de la portée des domaines à contrôler en priorité ainsi qu'à la réforme des politiques de gestion des ressources humaines. A cet égard, il y a lieu de se féliciter des efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer le système de direction centrale en vue d'améliorer la coordination des activités des Nations Unies. D'une manière générale, les mesures qui ont été prises pour décentraliser les fonctions de direction et les pouvoirs au profit des directeurs de programmes semblent prometteuses, à condition qu'il soit mis en place un système bien défini d'obligations redditionnelles. Manifestement, les organes de contrôle interne, et en particulier le Bureau des services de contrôle interne, devront jouer un rôle fondamental dans le nouveau mécanisme de contrôle, dont l'établissement sera indispensable si les propositions formulées sont mises en oeuvre.

18. Dans le cadre de la rationalisation des règles administratives existantes, il faudra insister sur l'élaboration de procédures et d'instructions en matière de direction, de contrôle, d'évaluation et d'auto-évaluation, sur la simplification des différentes normes de gestion financière et sur la révision du Statut et du Règlement du personnel, y compris pour ce qui est du processus de recrutement, pour que toutes ces règles reflètent au premier chef les intérêts de l'Organisation et de ses Etats Membres.

19. Bien que le Secrétaire général ait récemment soumis aux Etats Membres un projet de code de conduite, il est regrettable que l'essentiel des travaux dans ce domaine ne soient pas encore achevés. Il appartient aux Etats Membres de régler une partie des questions qui restent en suspens à ce propos.

20. L'une des principales causes des irrégularités constatées dans les domaines administratif et financier tient à l'interprétation qui est actuellement donnée du concept de fonction publique internationale de carrière, fondé sur la prédominance des engagements à titre permanents des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. L'une des principales causes des infractions et fraudes constatées tient à la frustration des ambitions personnelles et des aspirations pécuniaires de certains fonctionnaires due à leur passivité et à leur manque d'initiative. L'Ukraine continuera de s'efforcer de faire en sorte qu'un équilibre rationnel soit établi entre les engagements à titre permanent et les nominations pour des périodes de durée déterminée.

21. Il convient de se féliciter que le taux d'application des conclusions et recommandations du Bureau des services de contrôle interne continue de s'améliorer, bien que le mécanisme de mise en oeuvre de ces conclusions et recommandations demeure inadéquat. Il importe d'étudier la possibilité de demander au Secrétaire général de soumettre chaque année à l'examen des Etats Membres, à la Cinquième Commission, un rapport sur l'application des conclusions et recommandations formulées par le Bureau.

22. Le Bureau doit procéder à un large examen des domaines d'activité à contrôler en priorité à la lumière des nouveaux objectifs fixés en la matière par l'Assemblée générale. La délégation ukrainienne ne conteste pas la nécessité pour le Bureau d'axer ses efforts sur les priorités déjà fixées, mais elle considère qu'il doit restructurer ses activités compte tenu de l'accord intervenu au sein du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, et faire porter son attention en premier sur les politiques et procédures concernant le recrutement des consultants, les nominations pour des périodes de courte durée, la sélection du personnel, les nominations aux échelons supérieurs, les achats et les marchés et la création et l'utilisation des fonds d'affectation spéciale, et s'efforcer de promouvoir une réelle amélioration de la productivité grâce à des investissements et à l'utilisation des technologies nouvelles.

23. M. FARID (Arabie saoudite) se félicite de ce que, grâce aux activités du Bureau des services de contrôle interne, l'Organisation ait pu réaliser des économies et recouvrer des montants représentant au total 17,8 millions de dollars. La délégation saoudienne appuie la recommandation relative à l'utilisation des sources extérieures dans le contexte des achats et à la nécessité de mettre en place dans ce domaine une politique applicable à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation. Elle appuie également le nouveau

contrat relatif aux services de restauration au Siège, et en particulier les dispositions en vertu desquelles le contractant est tenu de rembourser à l'Organisation le coût des installations et du matériel, de réaliser des travaux d'équipement et de verser à l'Organisation un certain pourcentage de ses recettes brutes. Le Bureau devrait également établir un rapport sur les activités du magasin de souvenirs du Siège.

24. Par ailleurs, il est certain que les règles, règlements, politiques et procédures de contrôle actuellement en vigueur doivent être révisés.

25. La délégation saoudienne souhaiterait avoir des éclaircissements sur l'affirmation figurant au paragraphe 3 de l'annexe au document A/C.5/52/12, selon laquelle le rapport annuel du Bureau est soumis à l'Organisation à titre d'information.

26. M. MOKTEFI (Algérie) rend hommage au Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne pour l'oeuvre remarquable réalisée par son bureau et souhaiterait avoir des éclaircissements au sujet du premier tableau du chapitre I du rapport de ce dernier. Les économies de 17,8 millions de dollars qui ont été réalisées sont louables, mais il serait intéressant de savoir comment le tableau a été préparé et comment les calculs ont été faits, en particulier parce que certains des éléments mentionnés, comme les mesures qui ont été prises pour éviter des dépenses excessives ou injustifiées, paraissent difficilement quantifiables. S'agissant des réductions budgétaires opérées en 1996-1997, la délégation algérienne souhaiterait savoir si ces réductions ont affecté de quelque manière les programmes établis par l'Assemblée générale. Enfin, elle voudrait avoir des explications sur l'écart notable qui existe entre le total des montants déterminés et recommandés figurant dans le tableau (29,3 millions de dollars) et le total des montants économisés et recouverts (17,8 millions de dollars), car il est surprenant qu'après qu'aient été déterminés les domaines dans lesquels des économies doivent être réalisées grâce à une amélioration de la gestion et à une réduction des gaspillages, le montant des économies effectivement réalisées soit si inférieur.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/51/933 et A/52/339)

27. M. PASCHKE (Secrétaire adjoint aux Services de contrôle interne) présente le rapport des Services de contrôle interne sur l'examen des pratiques administratives et des programmes du secrétariat du Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) (A/51/933). Le CCI a commencé à devenir un instrument efficace et précis de promotion du commerce international après avoir été longtemps caractérisé par un manque de direction, et le processus de transformation doit être poursuivi de manière résolue et ferme. Il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de formuler une stratégie générale et un plan de travail. Les attributions du CCI doivent être précisées dans le contexte des objectifs fixés par les organes directeurs, et il faudra définir les compétences, les pouvoirs et les responsabilités de ses différentes sections et divisions. Il faudra par ailleurs améliorer la coordination, la cohérence et la complémentarité des activités du CCI et de celles des organisations dont il relève et introduire une méthode systématique de détermination des progrès accomplis et d'évaluation des résultats.

28. Les règles fixées par les instruments en vigueur entraînent parfois des retards dans l'adoption des mesures requises et diluent les responsabilités. Les systèmes de contrôle des effectifs et de l'emploi des consultants et des experts présentent également des carences. Le pourcentage de fonctionnaires chargés de tâches administratives semble être trop élevé pour une petite organisation et le profil professionnel du personnel du centre ne s'est pas adapté à l'évolution du commerce international.

29. L'administration du Centre du commerce international a appuyé les recommandations issues de l'examen de ses activités qui figurent dans la partie VII du rapport. Il faut espérer que ces recommandations seront appliquées et que le personnel comme l'administration déploieront les efforts particuliers qu'exige ce processus et feront preuve de constance et de coopération.

30. Après avoir présenté le rapport d'enquête sur la possibilité d'un conflit d'intérêts au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) réalisé par la Section des enquêtes du Bureau (A/52/339), M. Paschke fait savoir que l'enquête a porté sur trois aspects, à savoir le conflit d'intérêt dû au fait qu'une fonctionnaire participait à l'attribution de contrats à son mari, consultant d'Habitat; la passivité de l'administration face à ce conflit d'intérêts; et l'affirmation selon laquelle un fonctionnaire avait fait l'objet de représailles pour avoir soulevé cette question devant l'administration en février 1994.

31. Les enquêteurs sont parvenus à la conclusion qu'aucune de ces accusations ne pouvait être établie. Le fonctionnaire dont il était allégué qu'il avait fait l'objet de représailles était aujourd'hui chargé d'un important bureau extérieur d'Habitat. S'agissant de l'éventualité d'un conflit d'intérêts, il ressort des consultations menées avec le Bureau des affaires juridiques que les faits incriminés ne constituaient pas une violation des dispositions en vigueur du règlement du personnel, qui n'étaient pas applicables en l'occurrence. Le rapport à ce sujet contient une recommandation tendant à ce que le Bureau des affaires juridiques modifie le règlement du personnel en vue d'y intégrer des dispositions visant à protéger les intérêts de l'Organisation dans des cas semblables, ce qui a déjà été prévu dans le projet de code de conduite qui sera soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale. Enfin, les enquêteurs ont déterminé que l'administration d'Habitat avait effectivement accordé l'attention voulue à ce problème.

32. Dans son rapport, le Bureau des services de contrôle interne a formulé quatre recommandations, dont toutes ont été appliquées : le Bureau des affaires juridiques a révisé les dispositions pertinentes du règlement du personnel dans le nouveau code de conduite afin de prévenir des situations de ce type; l'administration d'Habitat a officiellement demandé à la fonctionnaire intéressée de signer une lettre dans laquelle elle réitère l'engagement qu'elle-même et sa section continueront de s'abstenir d'intervenir dans tout futur contrat qui pourrait être accordé à son conjoint ou à son entreprise; après consultation du Bureau des affaires juridiques, l'administration d'Habitat a décidé qu'elle continuera en 1998, à se passer des services du conjoint de la fonctionnaire intéressée, comme elle l'a fait depuis mars 1997. Enfin, en consultation également avec le Bureau des affaires juridiques, l'administration d'Habitat a décidé de suspendre les contrats avec l'entreprise du conjoint de la

fonctionnaire en 1997 et de maintenir cette mesure en attendant que l'entreprise puisse convaincre Habitat que le conjoint de la fonctionnaire en question ne participe à aucun titre aux contrats d'Habitat ni ne bénéficie des montants reçus à ce titre.

33. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les deux rapports présentés par le Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne sont d'excellents exemples de l'oeuvre précieuse accomplie par le Bureau en matière de contrôle, d'enquêtes et d'inspections et, qu'en particulier, les résultats du rapport sur un éventuel conflit d'intérêts au Centre des Nations Unies pour les établissements humains auront un impact marqué sur l'efficacité de l'Organisation. Il est extrêmement satisfaisant que ces résultats aient été reflétés dans le projet de code de conduite et permettront de mieux protéger les intérêts de l'Organisation des Nations Unies.

34. Mme Incera (Costa Rica), Vice-Présidente, prend la présidence.

35. Mme CHEN YUE (Chine) souhaiterait savoir pourquoi le rapport du Secrétaire général relatif aux activités des Services de contrôle interne (A/52/339) n'a pas été distribué en chinois et quand ce document sera disponible.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite) (A/52/6 (vol. II), A/52/16 et Add.1 et A/52/7 (chap. II, Partie V)

Chapitre 16. Développement économique et social en Afrique

Chapitre 16A. Commissions régionales

Chapitre 16 B. Bureau des Commissions régionales à New York

Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Chapitre 18. Développement économique en Europe

Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Chapitre 20. Développement économique et social en Asie occidentale

Chapitre 21. Programme ordinaire de coopération technique

36. M. CHUL SHIN (République de Corée), se référant au chapitre 17 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, concernant le développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, déclare que sa délégation fait siennes les déclarations faites à ce sujet par les délégations des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de la Thaïlande. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) facilite le développement économique des pays de la région et les aide à faire face aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Etant donné la diversité des caractéristiques géographiques et culturelles et les conditions économiques de ces pays, la CESAP devrait concentrer ses efforts sur le

développement de l'infrastructure, spécialement dans le domaine des transports et des communications régionales, dans le cadre du sous-programme 8 du chapitre 17. En outre, étant donné la pauvreté qui règne dans la région, il convient d'accorder une attention particulière aux sous-programmes 5, 6 et 7, relatifs à l'atténuation de la pauvreté.

37. Les changements apportés en ce qui concerne le nombre de sous-programmes relevant de ce chapitre permettront de mieux définir les responsabilités en ce qui concerne la réalisation des programmes et des résultats prévus. La délégation de la République de Corée appuie, d'une manière générale, le niveau de ressources proposé par le Secrétaire général et souscrit à la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination (CPC) au paragraphe 200 de son rapport (A/52/16).

38. M. MIHUT (Roumanie), se référant au chapitre 18, Développement économique en Europe, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, relève avec satisfaction que le processus de réforme de la Commission économique pour l'Europe s'est déroulé avec la participation directe des Etats Membres, des organes subsidiaires et du Secrétariat. Il se félicite des résultats de ce processus, et notamment de la simplification et de la rationalisation du programme de travail ainsi que de la réduction du nombre des organes subsidiaires principaux, ramenés de 14 à 7.

39. Les transformations internes de la Commission économique pour l'Europe vont au-delà d'une simple compression de crédits ou d'effectifs et tendent à remplacer des structures obsolètes par des mécanismes nouveaux qui donnent plus de flexibilité et d'efficacité aux méthodes de travail de la Commission. Le premier de ces mécanismes sera le Groupe d'experts chargé de donner des avis à la Commission au sujet des ajustements et modifications à apporter au programme de travail. Le second sera le Service de coordination des activités opérationnelles, qui s'occupera des activités répondant aux besoins de groupes déterminés de pays exclusivement.

40. La délégation roumaine appuie pleinement les demandes de crédits présentées par le Secrétaire général au titre de ce chapitre du budget et espère que ces ressources permettront à la Commission économique pour l'Europe de jouer un rôle plus important dans l'appui aux efforts déployés par les pays de la région pour s'intégrer rapidement à l'économie mondiale.

41. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique) est préoccupé par l'augmentation des ressources prévues pour les différentes commissions régionales aux chapitres 16 à 20 à un moment où ces commissions traversent un processus de réforme et de rationalisation de leurs structures et de leurs programmes de travail, de détermination des activités prioritaires et d'amélioration de l'efficacité par rapport aux coûts.

42. S'agissant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), il y a lieu d'ajouter que son programme de travail comporte plusieurs programmes excessivement ambitieux pour ce qui est des réunions et des publications, et que ces programmes pourraient être réduits. En outre, la CEA ne devrait pas continuer de financer l'Institut africain de développement économique et de planification ni l'Institut régional pour la prévention du crime et le

traitement des délinquants, qui devraient être financés au moyen de ressources extra-budgétaires.

43. S'agissant du chapitre 17, Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, les mesures adoptées pour restructurer la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui tendent notamment à réduire le nombre de jours de réunions et à éliminer un certain nombre de postes, sont louables. A cet égard, l'étude sur l'utilisation des ressources qui a été entreprise pour faire en sorte que les ressources limitées qui seront disponibles soient consacrées à des activités hautement prioritaires est importante. La délégation des Etats-Unis a l'intention de collaborer avec les autres membres du Comité consultatif des représentants permanents pour que les résultats de cette étude soient appliqués à la détermination des priorités du programme de travail de la CESAP. Il est néanmoins préoccupant de constater que la proportion des ressources allouées à l'appui aux programmes a augmenté et est passée de 49 % à 52 %. Ces ressources devraient être réduites et une proportion accrue des ressources devrait être consacrée au renforcement du programme de travail et des projets de la CESAP pour lui permettre de faire face aux besoins de la région, tels que déterminés par ses Etats membres.

44. Pour ce qui est du développement économique en Europe, le représentant des Etats-Unis relève que la Commission économique pour l'Europe a beaucoup progressé dans ses réformes et que le plan de restructuration approuvé au mois d'avril reflète sa détermination à cet égard. Néanmoins, l'augmentation des ressources allouées au programme de publications ainsi qu'au Comité des établissements humains, domaine qui ne s'est vu accorder qu'une priorité minime dans le programme de travail de la Commission, est préoccupante. La délégation des Etats-Unis souhaiterait avoir des éclaircissements sur la dotation en effectifs jugée nécessaire pour le Service de coordination des activités opérationnelles (A/52/6, chap. 18, par. 18.25), car elle a cru comprendre que ce service aurait seulement besoin de deux fonctionnaires plutôt que de trois.

45. S'agissant du développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (chap. 19), la délégation des Etats-Unis prend note des résultats des réunions du Groupe de travail spécial de la CEPALC qui ont eu lieu en juillet 1996 et en juin 1997, à l'occasion desquelles les Etats membres ont arrêté un petit nombre de priorités dans le cadre du programme de travail de la Commission et ont examiné un projet pilote de gestion proposé par le Secrétaire exécutif de la CEPALC reposant sur une approche novatrice des mesures de réforme.

46. La délégation des Etats-Unis, en ce qui concerne les besoins reflétés au chapitre 20, est d'avis que les ressources affectées à l'appui aux programmes constituent un pourcentage trop élevé du budget de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et devraient être réorientées vers des éléments plus prioritaires du programme de travail. La CESAO devrait rationaliser davantage son programme de travail pour éviter que ses activités fassent double emploi avec celles d'autres organismes. Le Groupe de coordination institutionnelle régionale devrait prendre une part plus active aux efforts de coordination et de collaboration au plan régional. Il est préoccupant que le budget prévu pour cette commission pour l'exercice biennal 1998-1999 fasse apparaître une augmentation de 45,5 %, motivée notamment par le fait que les dépenses de personnel devraient presque doubler, en dépit de la

réduction du nombre de postes. Il serait bon d'avoir de plus amples détails sur les raisons pour lesquelles les coûts au nouveau siège de la CESAO, à Beyrouth, doivent être plus élevés, comme indiqué dans le projet de budget-programme.

47. La délégation des Etats-Unis reconnaît et appuie la contribution que le système des Nations Unies apporte à la fourniture d'assistance technique. Néanmoins, elle a des réserves à formuler au sujet du chapitre 21, Programme ordinaire de coopération technique, étant donné que les ressources prévues constituent essentiellement des fonds non programmés qui doivent être alloués à différentes activités non spécifiées. Comme ce programme est financé au moyen des quotes-parts des Etats Membres, les dépenses prévues dans ce chapitre du budget devraient être clairement définies et justifiées. Ce programme devrait faire l'objet d'une large restructuration. La délégation des Etats-Unis souhaiterait savoir pour quelles raisons les ressources ont été portées à un niveau comparable à celui qui avait été initialement demandé pour l'exercice biennal 1996-1997 étant donné que, s'agissant de ce chapitre comme de tous les autres chapitres du projet de budget-programme, il faudrait concentrer les efforts sur les besoins de l'exercice biennal à venir plutôt que d'essayer de récupérer les ressources qui ont été réduites lors d'exercices antérieurs.

48. La délégation des Etats-Unis souhaiterait avoir des éclaircissements aussi à propos de différents paragraphes du rapport du Comité consultatif [A/52/7, (chap. II, partie V)]. Elle partage la préoccupation exprimée au paragraphe V.8 du rapport à propos de la tendance des commissions régionales à accroître considérablement les ressources destinées au recrutement de consultants et d'experts, mais elle pense que le Comité consultatif devrait recommander la proportion des ressources qui devraient être utilisées à cette fin. D'une manière générale, le Comité consultatif ne doit pas se borner à relever les problèmes qui se posent mais établir une liste de toutes ses conclusions et recommandations, avec les incidences financières correspondantes. La délégation des Etats-Unis souscrit également aux observations formulées au paragraphe V.11 du rapport à propos de l'augmentation des frais de voyage à la CESAP, à la Commission économique pour l'Europe et à la CEPALC. Certains de ces frais sont probablement inutiles ou pourraient être réduits considérablement grâce à l'application de technologies nouvelles. Au paragraphe V.28 de son rapport, le Comité consultatif met en question la demande de crédits de 225 400 dollars au titre des services extérieurs de traduction et d'édition de la CEA, vu qu'aucune raison convaincante n'a été donnée pour justifier la suppression proposée de deux postes de traducteur. Il conviendrait que le Comité consultatif indique ce qu'il entend par raison convaincante. La délégation des Etats-Unis pense, comme le Comité consultatif, que la proportion relativement élevée des ressources qui sont allouées à l'appui aux programmes dans le cadre du budget ordinaire de la CESAP est préoccupante. Il faut espérer qu'après que des informations plus détaillées auront été fournies sur ce point, l'on pourra parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour réduire les dépenses d'appui et accroître la proportion des ressources affectées aux activités de fond.

49. Mme SILOT BRAVO (Cuba), se référant au chapitre 19, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, réitère l'appui de sa délégation aux activités de la CEPALC. Elle prend note du processus de réforme qui a été entrepris au sein de la Commission ainsi que de la création d'un groupe de travail spécial chargé de déterminer les priorités du programme de travail et de proposer à la CEPALC des orientations stratégiques pour ses

activités futures. Il conviendrait d'attendre les résultats de la prochaine réunion de ce groupe avant de prendre une décision au sujet du plan pilote de gestion. Il est extrêmement inquiétant de constater que, comme il est indiqué dans le document A/C.5/51/53, les compressions d'effectifs ont entraîné l'annulation de plusieurs rapports et études tendant à réaliser des analyses et à fournir des informations pour permettre aux gouvernements de formuler leurs politiques et leurs programmes de développement et que les annulations de réunions de groupes d'experts ont affecté la portée des études et de l'analyse de questions importantes pour les Etats membres de la région. Il serait bon de savoir comment il est prévu de poursuivre les activités pour lesquelles des crédits ont été ouverts pendant l'exercice biennal précédent.

50. La délégation cubaine souhaiterait que le Secrétariat explique par écrit quels sont les postes qu'il est envisagé de supprimer et quelles sont les attributions correspondantes, et à quoi est dû le retard intervenu dans le recrutement du titulaire du poste P-4 dont la création a été approuvée au paragraphe 34 de la résolution A/50/214; le Secrétariat devrait également indiquer quelles sont les raisons qui justifient tous les reclassements de postes proposés. La délégation cubaine souhaiterait aussi avoir des informations sur les changements apportés à la périodicité des réunions des organes directeurs par rapport à l'exercice biennal précédent, la relation entre la structure actuelle des sous-programmes et la proposition pour l'exercice biennal à venir approuvée dans le cadre du plan à moyen terme et les coûts, pour chaque sous-programme, des activités tendant à donner suite au Sommet des Amériques tenu à Miami, vu que les Etats Membres ne participent pas tous à ce processus. Enfin, il serait bon d'avoir une analyse des coûts de la sous-traitance des services de sécurité.

51. M. MOKTEFI (Algérie) manifeste son ferme appui au programme de travail figurant au chapitre 16A, Développement économique et social en Afrique, et considère que les ressources affectées à ce sous-programme devraient être plus élevées. Il se félicite des efforts entrepris pour rationaliser les activités de la CEA, qui, comme il est indiqué au paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif, permettront de réaffecter 25 % de ses effectifs aux centres sous-régionaux de développement. La délégation algérienne appuie en particulier l'oeuvre réalisée par l'Institut africain de développement économique et de planification et par l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, et estime que leurs activités devraient être financées au titre du budget ordinaire de l'Organisation.

52. M. HALBWACHS (Contrôleur), en réponse aux observations formulées et questions posées pendant la séance, confirme que les demandes de crédits pour les commissions régionales font apparaître une certaine augmentation. Le fait que l'on se soit fixé comme objectif une importante réduction du montant global du budget ne signifie pas que des réductions doivent être opérées au titre de chaque chapitre du budget, et la répartition des ressources a été faite conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale. Certaines augmentations ont été inévitables. Dans le cas de la CEA, la majeure partie de l'augmentation est due à la mise en service du nouveau centre de conférence; dans le cas de la Commission économique pour l'Europe, les raisons de l'augmentation sont claires, vu qu'elle est due au virement à ce chapitre de la part correspondant à la Commission économique pour l'Europe des dépenses du Centre international de calcul électronique, qui étaient précédemment présentées

/...

dans un chapitre distinct du budget. L'augmentation des ressources demandées pour la CESAO n'est pas due, à proprement parler, au transfert de son siège d'Amman à Beyrouth, les dépenses correspondantes devant être absorbées en 1997, mais plutôt au fait que les dépenses de personnel seront plus élevées à Beyrouth qu'à Amman.

53. Par sa nature même, le programme ordinaire de coopération technique, qui a été conçu pour donner suite aux demandes d'assistance des Etats Membres, ne peut être spécifié ni planifié à l'avance, de sorte que le Secrétariat lui affecte des chiffres estimatifs avec une indication des secteurs dans lesquels il pense recevoir des demandes d'assistance. L'augmentation des ressources prévues au titre de ce chapitre du budget est due aux réductions considérables qui ont été faites deux ans auparavant et aussi au fait que les activités prévues correspondent à la plupart des secteurs auxquels l'Assemblée générale a décidé d'accorder la priorité.

54. S'agissant des activités annulées à la CEPALC, cette question a été examinée en 1996 lorsque l'Assemblée générale a été saisie de la proposition du Secrétariat tendant à ramener le budget pour l'exercice biennal 1997-1998 à 2 608 millions de dollars. Une liste des activités affectées figure dans le document A/C.5/50/57/Add.1. La question du poste P-4 a également été évoquée à cette occasion et il a été indiqué alors que ce poste devrait être gelé; il doit être pourvu prochainement. S'agissant enfin des reclassements de postes proposés, ces derniers font partie du processus du reclassement entrepris dans la catégorie des services généraux dans les divers lieux d'affectation, qui a été achevé en 1996.

La séance est levée à 16 h 55.